



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°879) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE LOUDIERES, A
L'ASSOCIATION «CFB 451», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-252
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme, **VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CFB 541 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet – MCVA - 94270 Le Kremlin-Bicêtre, d'organiser la répétition d'une compagnie dans la salle Loudières les 8, 15 et 16 juin de 10h00 à 16h00 et les 26 et 27 juin 2023 de 12h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CFB 541 » représentée par son Président, Monsieur Gérard BONO, dont le siège est situé 11 rue du 14 juillet – MCVA - 94270 Le Kremlin-Bicêtre, une convention de location de salle pour un montant de 273 € TTC (deux-cent-soixante-treize euros), afin d'organiser la répétition d'une compagnie dans la salle Loudières les 8, 15 et 16 de juin 10h00 à 16h00 et les 26 et 27 juin 2023 de 12h00 à 16h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN